Nations Unies S/PV.6854



Conseil de sécurité

Provisoire

Soixante-septième année

6854e séance

Mercredi 7 novembre 2012, à 10 heures

New York

Président :	M. Hardeep Singh Puri	(Inde)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Allemagne	M. Berger
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Rosenthal
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Ahmad
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Togo	M. M'Beou

Ordre du jour

La situation en Somalie

Lettre datée du 12 octobre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/764)

12-57676 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de novembre 2012, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Gert Rosenthal, Représentant permanent du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois d'octobre 2012. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Rosenthal et à sa délégation pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Lettre datée du 12 octobre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/764)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2012/812, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/764, qui contient une lettre datée du 12 octobre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Azerbaïdjan, Chine, Colombie, France, Allemagne, Guatemala, Inde, Maroc, Pakistan, Portugal, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Togo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2073 (2012).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de l'Inde à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre et pour me faire l'écho de la reconnaissance que vous avez exprimée à la délégation guatémaltèque pour la façon avisée dont elle a conduit les travaux du Conseil pendant le mois d'octobre sous la direction compétente de l'Ambassadeur Rosenthal.

Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption de la résolution 2073 (2012), qui réalise deux objectifs importants. Premièrement, elle apporte l'appui et la stabilité nécessaires à une importante Mission à laquelle le Conseil tient énormément. Deuxièmement, elle permet au Conseil de réagir rapidement une fois que les examens de l'Union africaine et de l'ONU produisent des recommandations sur tout un ensemble de questions importantes qui ont des répercussions sur l'exécution du mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

Au cours de l'année écoulée, l'AMISOM a réalisé, aux côtés des forces somaliennes, des progrès importants en matière de sécurité. Le Conseil de sécurité admire unanimement les résultats et les sacrifices de l'AMISOM et des pays qui fournissent des contingents, en particulier l'Ouganda, le Kenya, Djibouti et le Burundi. Le personnel civil supplémentaire dont le Conseil a autorisé le déploiement dans la résolution 2073 (2012) garantira la bonne mise en œuvre des efforts urgents de stabilisation dans les zones qui ne vivent plus dans l'ombre menaçante d'Al-Chabab. Cet effort renouvelé permettra également de rétablir la confiance du peuple somalien dans les structures locales du Gouvernement qui ont fait cruellement défaut ces derniers temps.

La situation en Somalie évolue rapidement. Les dirigeants politiques sont plus légitimes que jamais. L'approbation par le Parlement du nouveau Conseil des Ministres, qui compte deux femmes, est attendue.

Mais comme le montre l'attentat déplorable qui a visé le Parlement somalien aujourd'hui, la situation demeure dangereuse. Je présente les condoléances de mon gouvernement aux victimes et à leurs familles. Mais le message du Conseil à ceux qui cherchent à priver le people somalien d'un avenir meilleur est clair : vous échouerez.

Le Conseil de sécurité doit revoir son approche en Somalie dans le contexte de cet environnement en pleine évolution. Nous le savons, l'Union africaine a demandé au Conseil de revoir l'embargo sur les armes. Nous devons nous pencher d'urgence sur la situation du charbon à Kismayo. Dans le cadre de l'événement de haut niveau sur la Somalie organisé en septembre par le Secrétaire général, nous nous sommes tous engagés à appuyer la prochaine étape de l'édification de l'État conduite par les Somaliens. Cela signifie que nous devons tenir des consultations approfondies sur les questions clefs qui touchent à la souveraineté somalienne. Le nouveau Gouvernement doit pouvoir avoir la marge de manœuvre nécessaire pour fixer ses politiques et ses priorités.

C'est dans ce contexte que mon gouvernement continuera de travailler d'urgence avec le Président et le Gouvernement somalien et avec nos collègues du Conseil dans les mois à venir pour trouver une solution somalienne à ces questions importantes. Les examens de l'Union africaine et de l'ONU sont d'une importance cruciale car ils permettront au Conseil de sécurité de décider de l'avenir de la présence des deux organisations en Somalie. Et, tout aussi important, ils permettront au Conseil de répartir clairement les responsabilités entre les deux organisations.

Après deux décennies remplies de désespoir, le peuple somalien a enfin espoir. Le Conseil de sécurité doit continuer de faire tout son possible pour faire de cet espoir une réalité.

M. Mashabane (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud se félicite de l'adoption de la résolution 2073 (2012) à un moment où des progrès continuent d'être enregistrés dans la phase de consolidation après la transition en Somalie, comme l'illustre la formation d'un gouvernement de 10 membres le 4 novembre. Ce progrès sur le plan politique témoigne de la volonté politique et de la détermination des Somaliens et de leurs dirigeants politiques à mettre un terme à deux décennies de violence et d'instabilité. L'Afrique du Sud salue ces efforts.

Dans le même temps, nous rendons hommage aux dirigeants de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de l'Union africaine (UA), qui se sont beaucoup investis pour aider la Somalie à instaurer la paix et la sécurité dans le pays. Les succès remportés en Somalie sont le produit des efforts conjoints de la communauté internationale et de l'ONU dans le cadre de la résolution 2033 (2012), en étroite coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, pour trouver des solutions durables aux problèmes de paix et de sécurité. Nous saluons plus particulièrement l'Ouganda, le Burundi, le Kenya, l'Éthiopie, Djibouti et la Sierra Leone qui ont aidé les Forces nationales de sécurité somaliennes à libérer le pays des milices d'Al-Chabab et à créer les conditions de sécurité nécessaires propices aux progrès politiques dans le pays.

Bien que des progrès politiques et militaires importants aient été enregistrés depuis l'adoption de la résolution 2036 (2012) en février dernier, la communauté internationale doit protéger jalousement les acquis obtenus en Somalie afin de ne pas saper ce qui a été réalisé aux prix d'un effort considérable par les pays qui fournissent des contingents à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) avec les investissements considérables de la communauté internationale. À cet égard, nous nous félicitons du déploiement de 50 agents civils supplémentaires, autorisé au paragraphe 2 de la résolution 2073 (2012), afin de renforcer le dispositif d'appui logistique à l'AMISOM. Ce renforcement des effectifs civils va dans le sens de la demande faite par l'UA dans la lettre du Président de la Commission de l'UA en date du 18 octobre.

Comme l'a expliqué le Président de la Commission de l'Union africaine dans une lettre datée du 18 octobre, la composante maritime devait jouer un rôle clef dans l'opération visant à déloger Al-Chabab de son bastion sur la côte, et dans les mesures prises par la suite pour priver le groupe de toute possibilité de se ravitailler, de s'infiltrer et de transporter des combattants. L'Afrique du Sud, l'Union africaine et les États voisins sont fermement convaincus que l'ONU devrait appuyer la composante maritime de l'AMISOM. Nous prions instamment la communauté internationale de rester vigilante et de ne pas laisser la passivité nous dépouiller des acquis si chèrement obtenus sur les plans humain et matériel.

Ma délégation déplore profondément que les membres du Conseil n'aient pas pu s'entendre pour que, dans le contexte de l'examen prévu à l'ONU, le

Secrétaire général présente au Conseil différentes options et recommandations visant à améliorer le caractère prévisible et durable des mécanismes de financement de l'AMISOM compte tenu de la situation financière incertaine dans laquelle se trouvera la Mission l'année prochaine. Il est également regrettable que la demande de l'Union africaine visant à lever l'embargo sur les armes imposé aux Forces nationales de sécurité somaliennes n'ait pas été abordée dans la résolution actuelle.

Dans le contexte des examens que vont conduire l'Union africaine et l'ONU, nous voulons croire que cette prorogation de quatre mois permettra au Conseil de sécurité de renforcer le dialogue avec l'Union africaine et les autorités somaliennes alors que nous visons à davantage de synergie et de coordination entre les efforts de l'ONU et ceux de l'Union africaine afin d'harmoniser cette action. C'est en tout cas dans l'intérêt d'une paix durable en Somalie.

M. Berger (Allemagne) (*parle en anglais*) : À mon tour, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je me joins aux remerciements qui ont été adressés à l'Ambassadeur Rosenthal et à son équipe pour leur présidence du mois dernier.

L'Allemagne a voté pour la résolution 2073 (2012). Mon pays continue de soutenir fermement la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). L'AMISOM s'acquitte de sa mission dans des circonstances extrêmement difficiles. Elle a contribué pour beaucoup aux progrès que nous avons vus récemment sur le terrain et son rôle va rester indispensable pendant de très longs mois.

Nous saluons les efforts déployés par le Royaume-Uni pour guider le Conseil au travers de négociations très dynamiques vers un consensus. Nous déplorons qu'il ait été impossible d'obtenir ce consensus sur la première version du projet de résolution, qui contenait beaucoup d'éléments positifs et nécessaires. Au cours des négociations, ma délégation a soutenu une clause qui répondait clairement à la nécessité d'un financement durable pour l'AMISOM, comme le demandait l'Union africaine dans son dernier rapport.

Nous pensons que, d'un point de vue politique, l'AMISOM est une mission conjointe entre l'Union africaine et l'ONU et que le Conseil est responsable au même titre d'assurer la viabilité de la Mission. La réussite de l'AMISOM est dans notre intérêt à tous, et le Conseil ne doit pas se limiter à faire appel à de nouveaux donateurs lorsqu'il s'agit du financement de la Mission. Nous estimons qu'un débat avisé et approfondi sur la question, en étroite coopération avec l'Union africaine, aurait dû avoir lieu il y a longtemps.

De plus, nous aurions aimé que le Conseil renouvelle, avec quelque insistance, sa demande concernant les gardes de sécurité à fournir par l'AMISOM à l'intention de l'ONU et du reste du personnel international. Cette protection est en effet essentielle pour permettre à l'ONU et aux autres acteurs d'engager un dialogue avec les Somaliens à Mogadiscio et ailleurs dans le pays. L'aide de l'ONU aux autorités somaliennes et son interaction directe avec elles sur le terrain revêtent un caractère indispensable si l'on veut stabiliser le pays et permettre ainsi aux Somaliens de profiter des retombées de la paix. Nous espérons qu'il sera possible d'intégrer cet élément à la prochaine résolution sur l'AMISOM qui sera adoptée dans le cadre de l'évaluation de l'AMISOM par l'ONU et l'Union africaine et du rôle qu'est amenée à jouer l'ONU dans le pays.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de l'Inde à la présidence du Conseil et vous souhaiter beaucoup de succès dans vos travaux.

Notre délégation a voté pour la résolution 2073 (2012) car nous considérons qu'il est essentiel que le Conseil de sécurité maintienne son appui unanime à la Somalie, pays qui a connu des changements historiques au cours des derniers mois. Nous aurions préféré, toutefois, une résolution qui tienne compte de toutes les questions pertinentes touchant au mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), plutôt qu'une prorogation temporaire abordant seulement de façon sélective certaines des questions et reportant l'examen des autres. Nous regrettons, par exemple, que la résolution adoptée aujourd'hui n'inclue pas la composante maritime de l'AMISOM.

Nous considérons que le Conseil de sécurité doit continuer à apporter son plein appui à l'AMISOM, et c'est pourquoi nous nous félicitons que l'ensemble des mesures de soutien logistique de l'ONU aient été prolongées. Nous attendons avec intérêt le résultat de l'évaluation des activités de l'ONU en Somalie ainsi que de celle de l'AMISOM, exercices particulièrement importants pour régler un certain nombre des questions qui ont été reportées.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Inde.

On ne saurait trop insister sur le rôle important joué par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) dans les progrès remarquables accomplis par la Somalie cette année dans la stabilisation de la situation sur les plans politique et de la sécurité. Grâce à l'AMISOM, Mogadiscio est désormais sous le contrôle des autorités somaliennes. Ces derniers mois, l'AMISOM et les Forces nationales de sécurité somaliennes ont également gagné régulièrement du terrain dans d'autres régions de la Somalie et elles ont réussi à reprendre à Al-Chabab la ville côtière stratégique de Kismayo.

Nous rendons hommage à tous les pays fournisseurs de contingents, en particulier l'Ouganda, le Burundi, Djibouti et le Kenya, pour l'engagement dont ils font preuve dans le cadre de cette Mission et pour les sacrifices consentis par leurs contingents. Nous prenons également acte de la contribution importante apportée par les contingents éthiopiens intervenus au titre du concept stratégique commun.

L'appui de la communauté internationale à l'AMISOM a été pour beaucoup dans tous ces succès. Par conséquent, il est nécessaire que la communauté internationale maintienne fermement son soutien et même qu'elle le renforce afin que le nouveau Gouvernement somalien bénéficie de tout l'appui militaire et civil nécessaire pour pouvoir stabiliser les régions libérées d'Al-Chabab et mettre en place des structures administratives et des programmes de développement socioéconomiques.

Nous avons voté pour la résolution 2073 (2012), qui prolonge le mandat de l'AMISOM de quatre mois, comme le demandait l'Union africaine. Si la résolution prolonge le plan de soutien logistique des Nations Unies pour couvrir le coût du déploiement de 50 civils supplémentaires, comme l'a demandé l'Union africaine, nous sommes en revanche déçus qu'elle n'ait pas pu répondre à d'autres demandes d'importance critique faites par l'Union africaine, comme celles ayant trait à la composante maritime et au réexamen de l'embargo sur les armes. Nous espérons que le Conseil se penchera sur ces questions lorsqu'il réexaminera le mandat de l'AMISOM après les examens stratégiques menés par l'Union africaine et l'ONU.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la Somalie.

M. Duale (Somalie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je voudrais également adresser, à travers vous, tous nos remerciements et nos félicitations à votre prédécesseur.

Les membres du Conseil qui sont intervenus à cette séance avaient bien des sujets à aborder, à commencer par les récentes réalisations de portée historique enregistrées en Somalie, y compris la nomination de 10 ministres. Il y a parmi eux deux femmes, dont l'une est ma supérieure, la Vice-Première Ministre et Ministre des affaires étrangères. Par ailleurs, les 10 membres du Gouvernement ont été choisis, sans tenir compte de la question du partage du pouvoir selon la formule 4.5. Ces 10 personnes représentent les cinq groupes de la société somalienne, avec deux ministres pour chaque groupe, sans discrimination et indépendamment de la région ou du clan d'origine du ministre. En outre, nous espérons maintenant, comme l'a promis le Président du Parlement, que ce dernier reconnaîtra ce Gouvernement dès qu'il lui sera présenté.

Tous ces progrès remarquables ont été réalisés grâce à l'appui sans faille, sincère et fraternel de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et des forces éthiopiennes, bien entendu avec l'aide du Conseil de sécurité, de l'ONU et de la communauté internationale.

Il s'agit à présent d'édifier la nation et de mettre en place un gouvernement dans un pays qui, pendant 21 ans, n'a pratiquement pas eu de Gouvernement central efficace ni même de gouvernements régionaux véritablement opérationnels – au lieu de cela, des milices contrôlaient chaque zone. La reconstruction doit être l'objectif principal de chacun en Somalie. Nous nous félicitons donc du prochain renforcement de l'AMISOM qui bénéficiera de l'appui nécessaire, comme l'a demandé en particulier l'Autorité intergouvernementale pour le développement et comme l'a accepté le Gouvernement somalien.

J'espère que le Conseil de sécurité ne se contentera pas d'une prorogation de trois mois du mandat de l'AMISOM. Nous espérons que ce mandat sera renouvelé pour une année supplémentaire au moins et que tout l'appui dont ont besoin l'AMISOM et les forces nationales de sécurité somaliennes sera fourni afin qu'elles puissent, en temps voulu, prendre en charge la sécurité et la stabilisation du pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil reste saisi de la question.

La séance est levée à 10 h 35.